Marseille (13) : un adolescent de 16 ans torturé au chalumeau sur fond de trafic de drogue

15/08/2019 à 20h46

C’est un **adolescent de 16 ans grièvement blessé** que les médecins du centre hospitalier européen de Marseille (Bouches-du-Rhône) ont pris en charge, mardi après-midi, après qu’il y ait été déposé par deux hommes qui ont pris la fuite. Gravement brûlé au chalumeau, sur fond de règlement de comptes entre trafiquants de drogue, **il souffre de brûlures au troisième degré.**

Il est 16 h 50, lorsque le jeune homme est « déposé » devant l’établissement. **Il est tout nu et son visage est tuméfié. Il a été grièvement brûlé sur le sexe et le bras.** « Le garçon a raconté que ces blessures lui avaient été infligées par ces deux hommes (NDLR : ceux qui l’ont déposé) avec un chalumeau », explique une source proche de l’affaire. Originaire de Chartres (Eure-et-Loir), **l’adolescent est défavorablement connu des services de police pour des faits de trafic de stupéfiants.**

Quelques jours plus tôt, le 9 août, **la victime avait été interpellée pour trafic de produits stupéfiants au cœur de la cité Micocouliers, dans les quartiers nord de Marseille, puis laissé libre à l’issue de sa garde à vue.** La police connaît ce quartier : il a basculé depuis longtemps dans le trafic de cannabis et la violence. Plusieurs jeunes gens y ont même été victimes de règlements de comptes ces dernières années.

Un avertissement envoyé aux habitants ?

Une enquête a été ouverte pour acte de torture et de barbarie. Elle a été confiée à la direction interrégionale de la police judiciaire de la cité phocéenne. Il est fort probable que cet acte barbare soit lié aux trafics de drogues. **Il pourrait s'agir d'un avertissement envoyé aux habitants de la cité et aux autres trafiquants que des risques encourus lorsqu'on n'honore pas ses dettes ou qu'on serait tenté de parler aux forces de l'ordre.**

Cette pratique n'est pas le privilège du sud de la France. En 2017, un trafiquant de drogue avait torturé un autre homme à Gentilly (Val-de-Marne) sur fond de vengeance. Autre exemple huit accusés ont été jugés à Bobigny en février dernier, pour avoir torturé à Aulnay-sous-Bois en 2014, deux trafiquants de drogue après la disparition de 80 kg de cannabis.

Le Parisien